

RÈGLEMENT - ARROSAGE



Installation de nouvelle pelouse :
Aucun permis ne sera émis entre le 1^{er} juillet et 31 août.

www.villepincourt.qc.ca

En tout temps



Arrosoir et boyau avec dispositif d'arrêt

Jardin, potager, boîte à fleur,
plate-bande, arbre



En tout temps



Voiture



Seau d'eau et boyau avec dispositif d'arrêt

Entre 20 h et 22 h

Jours impairs : adresses impaires / Jours pairs : adresses paires



Pelouse, haie et arbre



Boyau de type asperseur

En tout temps



Boyau SANS dispositif d'arrêt



Autorisé



Interdit